

Proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:

- 1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;**
- 1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;**
- 300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique».**

Table des matières

1	Introduction	2
2	Exposé des motifs	3
2.1	Trois portefeuilles de projets pour la transformation numérique	3
2.2	Un financement plus flexible, par portefeuille	4
2.3	Processus de gouvernance.	4
2.4	Conclusion	4
3	Description du portefeuille «e-Genève» 1 000 000 de francs	5
3.1	OS01 – Développer l'offre digitale.	6
3.2	OS02 – Proposer des innovations	7
4	Description du portefeuille «e-Administration» 1 500 000 francs	8
4.1	OS03 – Standardiser les processus transverses.	8
4.2	OS04 – Répondre à des besoins spécifiques.	9
4.3	OS05 – Valoriser les données de l'administration	9
5	Description du portefeuille «Collaboration numérique» 300 000 francs	10
5.1	OS06 – Moderniser le poste de travail	10
5.2	OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique	11
6	Transition écologique et cohésion sociale.	11
6.1	Impact environnemental	11
6.2	Cohésion sociale et prévention des discriminations	12
7	Estimation des coûts	13
8	Délais de réalisation	14
9	Référence au 17 ^e plan financier d'investissement 2022-2033 (p. 64).	14
10	Budget de fonctionnement	14
11	Charges financières annuelles	14
12	Services gestionnaires et bénéficiaires	15
13	Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement – [A/B] Impact sur le budget de fonction- nement – [C]	16

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

1. Introduction

La transition numérique est une dynamique de changement sociétal profond (social, culturel, économique), amenée par l'utilisation innovante des technologies et d'internet qui, bien plus qu'une finalité, sont des moyens très puissants qui ont des impacts à tous les plans: personne individuelle, groupe ou organisation, administration, entreprise, société en général. Cette évolution, qui peut difficilement être freinée en tant que telle, comporte de réelles opportunités mais aussi des risques.

La politique de la transition numérique de la Ville de Genève est pensée pour répondre aux attentes de la population et aux défis de notre temps. Elle repose sur des services publics efficaces qui peuvent satisfaire les besoins et savent s'adapter aux évolutions de la société. Mais la transition numérique nécessite également un regard critique et un engagement public car, si elle est porteuse de progrès, elle recèle également d'importants enjeux de société: fracture numérique, protection des données personnelles et ouverture des données publiques, marchandisation et accaparement des informations, enjeux écologiques, éthiques et de santé. Plaçant l'humain au centre de sa politique, la Ville de Genève souhaite bénéficier des réels avantages qu'offre la transition numérique et tient à pouvoir accompagner au mieux les risques qu'elle comporte par ailleurs.

Elle saisit ainsi cette opportunité pour transformer son administration et ses prestations dans un cadre éthique, transparent, sûr et durable tel que défini dans la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Elle tient compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette pour tendre vers une sobriété numérique. Elle favorise l'inclusion numérique et veille aux enjeux de formation, d'accessibilité et d'autonomie numérique pour toutes et tous. Elle soutient les milieux économiques et culturels en favorisant l'innovation et la création numérique. Enfin, elle renforce ses collaborations avec les collectivités genevoises pour développer des solutions numériques mutualisées.

La politique de transition numérique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie suisse numérique (2020), la Politique en matière d'administration en ligne, la Politique numérique pour l'Etat de Genève et la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques de l'administration genevoise. Elle pose un cadre de référence aux nombreuses initiatives internes et externes de l'administration concernant le domaine numérique et ses impacts sur la société et sert ainsi de boussole aux départements de la Ville de Genève.

C'est dans ce cadre que la Ville poursuit sa transformation numérique, telle qu'énoncée dans le Plan directeur de la transformation numérique de l'adminis-

tration conduit par la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC) avec l’ensemble des services municipaux.

La présente demande de crédits vise à financer les projets prioritaires de ce plan de transformation numérique.

2. Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d’information et de communication ont été financés par les Plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal (PSIC).

En 2020, le Conseil administratif a adopté une nouvelle stratégie pour la transformation numérique de l’administration.

Celle-ci, d’ores et déjà détaillée dans les propositions PR-1462 et PR-1463 votés par le Conseil municipal en novembre 2021, propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles pour plus d’agilité, d’efficacité et de qualité. Sa mise en œuvre se traduit par:

- une organisation des projets par portefeuille, permettant notamment de rééquilibrer les moyens attribués aux besoins de l’administration et aux prestations numériques pour les citoyen-ne-s;
- des processus revisités favorisant l’engagement des services métiers, qui sont au cœur des besoins des usagères et usagers, aux côtés de l’expertise informatique et technologique de la DSIC;
- un financement des investissements plus flexible.

2.1 Trois portefeuilles de projets pour la transformation numérique

Nous avons trois portefeuilles de projets qui permettent d’avoir trois approches distinctes, avec une indépendance financière et une organisation propre.

Le portefeuille «e-Genève» contient les projets qui visent à mieux répondre aux attentes des Genevois et des Genevoises, ainsi que du public en visite dans la cité. Les projets qu’il regroupe visent à renforcer les prestations en ligne ou à développer de nouveaux services numériques et innovations technologiques.

Le portefeuille «e-Administration» a comme objectif de mieux répondre aux besoins de l’administration municipale afin d’optimiser et de rationaliser le travail des services de la Ville. Les projets qu’il intègre visent à faciliter les processus internes et à favoriser leur dématérialisation. Ils apportent également, indirectement ou directement, des bénéfices aux administré-e-s.

Le portefeuille «Collaboration numérique» regroupe les projets qui ont pour objectif de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

2.2 Un financement plus flexible, par portefeuille

Les crédits d'investissement sont désormais déposés directement au niveau des portefeuilles de projets, de manière à réaliser les projets les plus stratégiques, en fonction des ressources métier disponibles. Ce nouveau mode de financement permet aussi et surtout de prendre en compte des opportunités qui peuvent se présenter dans un contexte où les besoins évoluent de façon très rapide.

2.3 Processus de gouvernance

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé la répartition financière de ce crédit entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue le financement de la mise en œuvre des projets de transformation numérique aux comités d'arbitrage.

Un comité d'arbitrage par portefeuille alloue les crédits aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter selon la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

2.4 Conclusion

Cette nouvelle stratégie, présentée en détail dans le Plan directeur de la transformation numérique disponible sur le site internet de la Ville de Genève, porte déjà ses fruits et montre son efficacité. Voici quelques exemples de projets mis en œuvre depuis 2021 (liste non exhaustive):

- Accès+ permet aux personnes en situation de handicap d'accéder, depuis le site internet de la Ville, à des informations détaillés sur l'accessibilité de 200 infrastructures municipales;
- le soutien à l'Association des communes genevoises (ACG) pour la mise en place d'un agenda commun et ouvert, OpenAgenda, pour toutes les communes genevoises et l'accompagnement de 80 institutions et associations contributrices;
- la mise en service de l'application mobile «Genève en poche»;

- la mise en service du portail internet avec les offres de la Gérance immobilière municipale;
- les nouveaux sites internet pour l’Ariana, le Musée d’ethnographie (MEG) et du Conservatoire et Jardin botaniques;
- les réservations des infrastructures sportives de la Queue-d’Arve et prochainement des autres centres sportifs;
- la police municipale utilise sa nouvelle application pour la gestion des stupéfiants GESTUP;
- les départements et services ont une visibilité sur leur situation financière grâce au déploiement du tableau de bord transverse;
- 50% des services de la Ville utilisent la solution de dématérialisation des factures fournisseurs et peuvent recevoir et émettre des factures QR;
- la police municipale utilise ses nouveaux téléphones mobiles pour la nouvelle version de SAGA Mobile et l’accès à la main courante de la police cantonale;
- le concept «GPS» est utilisé pour le suivi par la Centrale municipale d’achat et d’impression (CMAI) des appels d’offres publics, pour la signalisation à l’interne des déprédations de la voirie ainsi que pour le suivi des marchés;
- le contrôle interne peut s’appuyer sur sa nouvelle application pour gérer les risques de la Ville de Genève.

La DSIC publie par ailleurs un rapport d’activité annuel, disponible également sur le site internet de la Ville de Genève, restituant de façon exhaustive et transparente les réalisations déployées et leurs coûts ainsi que l’état d’avancement des feuilles de route de chaque portefeuille de projets.

3. Description du portefeuille «e-Genève» – 1 000 000 de francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à renforcer l’offre numérique destinée au grand public.

Le comité d’arbitrage «e-Genève» allouera ce crédit de 1 000 000 de francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d’arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l’administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Genève» et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

3.1 OS01 – Développer l’offre digitale

Une communication inclusive

L’évolution du site de la Ville de Genève (geneve.ch) et des sites de nos institutions doit permettre de garantir davantage d’accessibilité et de répondre aux attentes de tous les publics et des services de l’administration municipale, tout en permettant davantage d’autonomie aux contributeurs, pour comprendre les usages des différents publics et assurer une communication de qualité.

Promotion des évènements de la Ville

La promotion de la Ville de Genève au travers de ses évènements, comme la Fête de la musique, le Geneva Lux ou ceux de nos institutions, doit pouvoir disposer d’une communication digitale qui s’adapte aux nouvelles habitudes et exigences du grand public sur l’ensemble de nos canaux: site internet, application mobile, agendas.

L’utilisation des données ouvertes doit permettre de poursuivre et de faciliter l’échange des évènements avec notre réseau de partenaires du Grand Genève, composé de plus 80 institutions et associations, telles que l’ACG et Genève Tourisme.

Partager notre patrimoine culturel

La Ville de Genève poursuit son effort pour refondre les sites internet de ses institutions muséales avec le Musée d’art et d’histoire (MAH) et le Muséum d’histoire naturelle, tout comme le partage en ligne des collections patrimoniales, en intégrant les œuvres du MEG et du Fonds municipal d’art contemporain.

Pour répondre aux enjeux d’information et de communication actuels, elle prévoit d’ajouter, sur les sites internet et des collections, de nouvelles fonctionnalités, permettant par exemple davantage d’interaction avec les différents publics.

Une seule et même application mobile «Genève en poche»

La Ville de Genève poursuit le développement de son application mobile «Genève en poche» afin d’améliorer et de faciliter l’utilisation des fonctionnalités actuelles, tout comme en développer de nouvelles, telles que les parcours culturels, signaler le harcèlement de rue ou encore répondre à la nécessité de s’adresser à un public international en anglais.

L’objectif est également de faciliter l’accès aux informations et fonctionnalités au travers d’une seule et même application mobile et de pouvoir reprendre

les propositions des applications mobiles telles que «Parcs Genève», «Sentiers culturels» et «Genève en été».

Démarches et prestations en ligne

La DSIC souhaite poursuivre et étendre l'offre des démarches en ligne à disposition des administrés de la Ville de Genève et répondre aux enjeux de la stratégie suisse de cybradministration, en collaboration avec les acteurs publics et privés.

Elle prévoit de faire évoluer son portail pour faciliter l'accès aux e-démarches, tout comme permettre le dépôt et le suivi d'une demande. Par ailleurs, elle souhaite poursuivre et faciliter la réservation des infrastructures municipales, par exemple les salles des écoles aux associations ou effectuer des commandes en ligne (billetterie, services, etc.) ou des locations d'espaces, telles que proposées aux citoyens pour les infrastructures sportives.

Ces projets et ces actions visent également à standardiser l'usage des technologies et à utiliser de manière efficiente les ressources de la DSIC pour assurer la mise en œuvre de son plan directeur.

3.2 OS02 – Proposer des innovations

Plan climatique et système d'information du territoire

Face à l'urgence climatique les efforts pour réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville doivent être poursuivis d'ici 2030. Le rôle de la DSIC est de récupérer les données en provenance des capteurs (IoT) et systèmes intelligents (Edge Computing) au sein d'une plateforme mutualisée, pour permettre de suivre et d'analyser les actions entreprises, telles que des travaux sur les bâtiments (isolation, efficacité énergétique) ou d'autres mesures visant une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources. Cette ambition, la DSIC entend la relever avec d'autres acteurs publics comme les Services industriels de Genève (SIG) et Smart Geneva et profiter des innovations d'acteurs privés.

Innovation avec les données

La DSIC souhaite faciliter l'accès à l'information, la valorisation des données et la gestion des services par les données et travaille ainsi à :

- utiliser les géodonnées et les outils cartographiques du système d'information du territoire de la Ville (SITV), pour rechercher des informations sur le patrimoine immobilier, suivre les actions en faveur du plan d'urgence climatique de la Ville ou encore mettre à disposition un portail SITV accessible à tous les acteurs de l'administration municipale;

- permettre d’avantage d’autonomie au MAH sur l’exploitation des données détaillant les collections;
- favoriser l’échange d’information, de données avec les citoyens, pour développer la cyberadministration, tout en préservant le droit à la vie privée et en s’assurant de leur consentement avec la définition d’une charte des données du numérique;
- définir une stratégie municipale d’ouverture des données (Open Data), pour faciliter la participation citoyenne, la co-crédation et co-production. Poursuivre la mise à disposition des fonds d’archives de la Ville.

4. Description du portefeuille «e-Administration» – 1 500 000 francs

Le portefeuille « e-Administration » vise à soutenir les métiers de la Ville de Genève dans leur transformation numérique, de manière à optimiser et à rationaliser leur fonctionnement interne ou les prestations qu’ils délivrent.

Gestion informatisée des demandes et leur suivi, création ou modernisation d’applications, dématérialisation des documents et des processus sont quelques exemples de projets de ce portefeuille.

La digitalisation croissante de l’administration favorise par ailleurs l’enregistrement de toutes sortes de données. L’analyse de ces dernières, grâce à de nouveaux outils et tableaux de bord, va contribuer au développement d’une administration toujours plus efficiente.

Le comité d’arbitrage «e-Administration» allouera ce crédit de 1 500 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d’arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l’administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Administration», et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

4.1 OS03 – Standardiser les processus transverses

Dématérialisation

Le déploiement de la roadmap dématérialisation: il s’agit de l’implémentation de solution de dématérialisation des documents (GED) et d’archivage numérique et de remplacement de systèmes existants tels que la GEC, HyperLex, Repères.

Outil de gestion des demandes RH: les processus intégrés dans le système Demandes RH ont permis d'améliorer considérablement le temps de traitement et la transparence des demandes adressée à la DRH. La DRH souhaite élargir le système à d'autres processus selon la priorisation définie.

4.2 OS04 – Répondre à des besoins spécifiques

Sécurité urbaine

L'intégration de la main courante de la police cantonale «MyAbi» avec le système de SAGA de mobilisation de la police municipale afin d'éviter les doubles entrées manuelles.

Solutions métier

Le concept de gestion des prestations de services (GPS), qui permet de suivre une demande métier de sa soumission à la facturation, a permis de mettre en place des solutions innovantes et dématérialisées pour le suivi des projets de la CMAI, la déclaration d'incidents de la voirie, ainsi que d'autres projets plus conséquents en cours comme la gestion du domaine public.

Pour la suite, nous continuerons de répondre aux demandes des métiers sur ce modèle, par exemple pour la signalisation des déprédations dans les bâtiments scolaires pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que pour la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Les programmes petites demandes: les utilisateurs de nos systèmes ont besoin de faire évoluer leurs solutions en fonction de leurs besoins. Ces petites améliorations des systèmes existants apportent un bénéfice important pour les services dans le confort d'utilisation et l'optimisation du temps d'exécution de certains processus.

La municipalisation des crèches: intégration des premières structures de la petite enfance comprenant l'infrastructure et la connectique Ville de Genève et l'intégration aux systèmes d'information.

4.3 OS05 – Valoriser les données de l'administration

Déploiements de tableaux de bord pour les services

La réalisation du tableau de bord transverse «Finances» permet à chaque service et département d'avoir une vue globale de son budget de fonctionnement. En parallèle nous avons également réalisé des tableaux de bord plus spécifiques, pour l'évaluation des demandes RH et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) par exemple.

Pour la suite, nous souhaitons étendre cet axe pour d'autres services, tel que le suivi de la consommation énergétique, le monitoring de la DRH ou des indicateurs pour le Service de la petite enfance (SDPE).

5. Description du portefeuille «Collaboration numérique» – 300 000 francs

Les projets regroupés dans ce portefeuille ont pour objectifs de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Le projet principal, à savoir la mise à jour de la suite bureautique et l'implémentation d'une suite collaborative (messagerie, partage de fichier et visio-conférence), sera financé par une proposition spécifique (PR-1502). D'autres projets sont déjà financés par d'anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d'autres encore sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d'arbitrage «Collaboration numérique» allouera ce crédit de 300 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «Collaboration numérique», et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

5.1 OS06 – Moderniser le poste de travail

Solutions de mobilité smartphones et PC privés

Ces deux dernières années, la DSIC a développé dans l'urgence des nouveaux services afin de répondre à l'évolution des besoins de mobilité des collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale. La mise à disposition d'accès sécurisés aux systèmes d'informations (messagerie, serveurs de fichiers, applications d'entreprise) depuis les smartphones et les postes de travail privés est désormais une réalité.

Réservé à un nombre restreint de personnes durant la période de pandémie, cette offre de services tend à se développer avec la pérennisation du mode de travail hybride et contribue par ailleurs à réduire la fracture numérique du personnel

de terrain. Cela implique un redimensionnement en termes de licences et de plateforme, ainsi qu'une adaptation de l'offre applicative.

Equipements de salles de conférences

Depuis 2020, ce sont 80 salles de conférence qui ont été installées avec des moyens de visioconférence afin de permettre des réunions mixtes (présentiel/distance). Equipées en urgence et avec les seuls équipements à disposition en période de pénurie mondiale d'équipements informatiques, certaines configurations seront remplacées par du matériel plus adapté à la taille et à la disposition des salles pour améliorer l'expérience utilisateur.

Etude d'une solution de gestion des PC par internet

L'évolution rapide du nombre de postes de travail mobiles (laptops), qui répond au besoin croissant de mobilité, nécessite d'adapter le mode de gestion de ces équipements qui sont fréquemment connectés hors du réseau de l'administration municipale. Nous désirons évaluer les alternatives à disposition sur le marché et obtenir une recommandation nous permettant de gérer la sécurité et la mise à jour des systèmes au travers d'internet pour les postes de travaux itinérants.

5.2 OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique

Mise en œuvre du numérique responsable

Engager une transition écologique pour répondre à l'urgence climatique fait aujourd'hui partie des priorités de la Ville de Genève.

Désormais membre de l'Institut du numérique responsable (INR), nous signerons la charte cette année. Le projet «D-Tox», qui s'inscrit dans le cadre du «Cyber World CleanUp Day», a eu lieu en mars dernier afin de sensibiliser tous les utilisateurs et utilisatrices de l'administration municipale à l'impact des données stockées jour après jour sur nos serveurs. Différentes autres initiatives vont encore voir le jour cette année, dont un guide des bonnes pratiques qui est en cours de rédaction. La volonté d'obtenir le label numérique responsable l'année prochaine nécessitera un appui externe pour coordonner le projet et procéder aux différents relevés d'information et vue de notre certification.

6. Transition écologique et cohésion sociale

6.1 Impact environnemental

Le secteur du numérique représente aujourd'hui seulement 1,5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du bilan carbone de la ville mais les prévisions

indiquent que son impact carbone augmentera significativement dans les années à venir. Il pourrait même doubler d’ici 2025 selon l’Agence [française] de la transition écologique (ADEME). On sait par ailleurs que le numérique génère actuellement 4% des émissions de GES dans le monde.

L’objectif 4 «Promouvoir la sobriété numérique» de la Stratégie climat municipale, vise le maintien du niveau actuel de ces émissions d’ici à 2030. Malgré l’augmentation de la population et de l’utilisation de ces technologies, les émissions ne doivent pas augmenter. C’est un objectif ambitieux et, pour l’atteindre, la Ville de Genève n’a pas de leviers directs. Elle peut cependant agir sur l’offre de produits durables et réparables et inciter la demande par des actions de sensibilisation et d’accompagnement des changements de pratique.

La Ville sensibilise la population et les collaborateurs et collaboratrices de la Ville à la sobriété numérique en matière de données transférées et stockées.

La sobriété numérique ne concerne pas seulement les appareils et les infrastructures mais également l’usage que l’on en fait, c’est-à-dire le transfert et le stockage de données (courriels, fichiers, vidéos, images, etc.) de plus en plus nombreuses et volumineuses. Cette mesure vise à informer sur les bonnes pratiques en matière de sobriété numérique, et à les appliquer au sein de l’administration municipale.

La Ville s’associe avec les SIG, le Canton et les communes genevoises pour créer une plateforme mutualisée de stockage et de transfert de données des objets connectés (mesure 14): cette mesure a pour objectif de mutualiser le stockage et le transfert de données des SIG, du Canton et des communes genevoises au sein d’une seule plateforme, afin d’éviter la multiplication de celles-ci et ainsi les dépenses énergétiques nécessaires à leur création et à leur utilisation. Elle s’inscrit dans le cadre de l’initiative Smart Geneva.

La Ville de Genève s’engage dans une labellisation du numérique responsable. En tant que membre de l’INR-CH, la Ville intègre donc un lieu d’échange et de partage des bonnes pratiques visant à réduire l’empreinte du numérique, mais aussi un espace de réflexion pour en imaginer le futur.

6.2 Cohésion sociale et prévention des discriminations

La Ville souhaite engager la transition numérique de manière critique et constructive, en veillant à l’inclusion de toutes et tous, en facilitant l’accès à ses prestations publiques, en sensibilisant et en accompagnant les enjeux sociétaux du numérique.

Il s’agit de promouvoir plus largement une véritable culture critique et pédagogique du numérique, de s’assurer que personne ne soit laissé au bord du chemin et que tout le monde puisse en comprendre les pratiques comme les enjeux.

L'inclusion numérique comprend trois niveaux:

- améliorer l'accessibilité des outils et équipements numériques pour toutes et tous,
- développer les compétences et l'autonomie numériques, par la formation et l'accompagnement, quel que soit l'âge, le genre ou le milieu socio-culturel/socio-économique ou les limitations physiques, sensorielles et mentales,
- faciliter les usages numériques à but professionnels et administratifs en plus des usages récréatifs.

Pour réduire les inégalités numériques, un travail en réseau doit être articulé avec la mise à disposition d'espaces adaptés, avec l'objectif de tendre vers une structure du type «université populaire du numérique» qui favorise l'expérimentation créative, en développant les compétences et l'autonomie numérique.

Par exemple, l'atelier «Dans la peau d'un hacker» est proposé aussi bien aux PME qu'aux personnes âgées ou au jeune public et permet de comprendre les enjeux de la cybersécurité. Inclusif, cet atelier permet de découvrir et de reconnaître les méthodes utilisées par les pirates informatiques.

Pour inclure, il est également nécessaire de partager les savoirs et donc de numériser le patrimoine. Cette numérisation des collections patrimoniales de la Ville doit être poursuivie avec l'objectif de faciliter l'interaction et la participation citoyenne. Car le numérique permet aussi de nouvelles formes de participation active et de mutualisation.

Enfin, la Ville de Genève veut encourager la participation citoyenne, renforcer les possibilités de consultation et de concertation sur les grands projets, en partenariat et en utilisant les solutions ouvertes déjà existantes.

7. Estimation des coûts

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé le 5 avril 2022 la répartition financière de ce crédit de 2 800 000 francs entre les différents portefeuilles de projets.

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en trois projets de délibération:

- portefeuille «e-Genève» de 1 000 000 de francs TTC;
- portefeuille «e-Administration» de 1 500 000 francs TTC;
- portefeuille «Collaboration numérique» de 300 000 francs TTC.

8. Délais de réalisation

Ces crédits visent un grand nombre d'objectifs indépendants de réalisation. La DSIC estime pouvoir les atteindre dans un délai de cinq ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Les projets financés par ces crédits font tous partie du plan directeur de la transformation numérique 2021-2025.

9. Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033 (p. 64)

Ce projet figure au 17^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° PFI 111.030.62 pour un montant de 2 850 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

10. Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de l'ensemble des délibérations est estimé à 450 000 francs.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la DSIC prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sous forme d'une fiche d'arbitrage sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

11. Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 257 900 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 386 800 francs.

Pour le projet de délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 77 400 francs.

12. Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la DSIC.

**13. Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

Objet: financement de la transformation numérique de la Ville de Genève

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS
(francs)**

	Montant	%
Délibération I - Portefeuille e-Genève	1 000 000	36%
Délibération II - Portefeuille e-Administration	1 500 000	54%
Délibération III - Collaboration numérique	300 000	10%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
Coût total du projet TTC	2 800 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	700 000		700 000
2024	700 000		700 000
2025	700 000		700 000
2026	700 000		700 000
			0
			0
Totaux	2 800 000	0	2 800 000

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	450 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	722 100	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	1 172 100	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-1 172 100
---	-------------------

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public (portefeuille «e-Genève»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour déma-

térialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.